

L'Espace Client c'est quoi ?

L'Espace Client de GRDF offre un accès sécurisé et personnalisé pour consulter vos données de consommation sur 3 ans, **même en cas de changement de fournisseur.**

Accéder à l'Espace Client



Pourquoi contractualiser avec GRDF ?

GRDF vous propose des fonctionnalités de gestion avancée des données de consommation dans l'Espace Client. Ce service est gratuit et nécessite la signature d'un contrat.

Après l'avoir signé, vous accédez à vos données et à celles de vos clients qui acceptent de les partager avec vous, et bénéficiez de :

- Un accès multi-utilisateur à votre compte, et à vos données ou celles de vos clients
- Un import en masse de sites ou de bâtiments
- Accès à des fonctionnalités d'export de données

Besoin d'aide ?



Rubrique documentation

➤ [Accéder aux documents](#)



Support utilisateur

➤ [Accéder au support](#)

Je souhaite accéder aux fonctionnalités avancées ?



Création du compte client

Je crée mon compte sur l'Espace client que je sois une entreprise ou une collectivité. Si j'ai déjà un compte client, je passe directement à l'étape suivante.



Contractualisation avec GRDF

Je contractualise sur mon espace client et j'accède aux fonctionnalités avancées. J'ai la possibilité de demander l'accès aux données via API.



Atelier fonctionnel & technique

Je participe à l'atelier avec GRDF pour m'informer sur le parcours, le contexte réglementaire, la fréquence de mise en disposition des données et bien d'autres informations. Cette étape est obligatoire pour tous les demandeurs de l'API.



Accès aux données via l'API

Je reçois de GRDF les identifiants (client id / client secret) qui permettent d'accéder aux données via API.

Une contractualisation digitale en 4 étapes :



Faire une demande de contrat

GRDF ADICT est un service multicanal de mise à disposition des données individuelles de consommation de gaz. Il vous permet d'accéder en masse aux données de vos sites et de vos clients qui souhaitent les partager avec vous.

[Faire une demande de contrat](#)

1

Identification de l'identité du tiers

Je renseigne les informations de mon entité et je télécharge mon Kbis datant de moins d'1 an.

2

Utilisation du service

Je lis la documentation liée à l'utilisation du service et je confirme en avoir pris connaissance. A cette étape, si je suis une entreprise ou une collectivité, je peux demander en plus l'option API du service.

3

Identification des interlocuteurs

J'ai la possibilité de déclarer 3 interlocuteurs contractuels. Si je suis une entreprise, ces derniers sont les administrateurs de mon Espace client, et doivent valider tout nouveau compte utilisateur.

4

Identification du signataire

Je renseigne les informations du signataire qui représente mon entité. Ce dernier reçoit un email pour signer électroniquement le contrat. Si je suis une entreprise, GRDF vérifie le contrat et les interlocuteurs contractuels accèdent à l'ensemble des fonctionnalités avancées.